

Réunion des habitants du quartier Cognassier

Date : 26/03/24

Présents : Les habitants du quartier et Christian Lamouline (Bourgmestre), Cédric Mahieu (Comensia), Michel Buysse (Commissaire), Flore Bouchat (Commissaire adjointe) Ben Mettioui (Prévention), Anne-Lise Maréchal (Prévention)

Contexte :

Suite à plusieurs faits d'insécurité constatés par des habitants du quartier en question, les habitants interpellent le conseil communal.

Le Collège a décidé de procéder à une « médiation », conformément à la nouvelle réglementation relative aux interpellations citoyennes et une réunion est organisée à l'initiative de la Commune.

Dans un premier temps, les habitants font part de plusieurs constats, aussi bien dans l'espace public qu'à l'intérieur de l'espace privé et des habitations (logements sociaux) qui dépendent de Comensia : provocations, une agression, tags, comportements inappropriés, vandalisme, menaces, trafic,.... Cette situation est cause de peur, n'est pas acceptable et les habitants demandent que des mesures soient prises. Ils se réjouissent que les autorités communales prennent la situation au sérieux et qu'une telle réunion soit organisée avec les habitants du quartier.

En réponse à cela, le Bourgmestre confirme être informé de la situation, avoir échangé avec la police, donné des instructions et être allé sur place lui-même en décembre dernier avec le Service prévention pour rencontrer des victimes de cambriolages. La police confirme qu'elle est suivie de près la situation dans le quartier, qu'elle a intensifié ses patrouilles et que plusieurs opérations ont été menées, avec des PV dans le cadre des sanctions administratives communales. Une action et un suivi judiciaires sont également possibles, mais cette question ne peut être abordée car elle ne relève pas, en vertu de la loi, de la police administrative et donc de la compétence de la Commune.

Les demandes des citoyens sont les suivantes :

- D'abord, à titre principal, installer une caméra de surveillance dans le quartier ;
- Ensuite, augmenter les patrouilles de police (à moto, à vélo, ...) à des heures différentes pour montrer qu'il y a une présence policière régulière et notamment lors des moments plus sombres ;
- Prise de mesures fermes par Comensia lorsque les règles, notamment de vivre-ensemble ne sont pas respectées ;
- Augmenter l'éclairage dans la Promenade verte ;
- Entretenir un dialogue avec les proches des personnes qui posent problème ;
- Sécuriser l'arrière des jardins des maisons situées à l'avenue du Cognassier et qui donnent sur la Promenade verte ;
- Importance de mettre en œuvre un ensemble d'actions : patrouilles de police, renouveau de la part de Comensia, PLP, ... pour décourager les actes inciviques.

Solutions proposées par la Commune :

- ✓ Placement d'une caméra de surveillance fixe et permanente dans le quartier et, entre-temps, une caméra temporaire mobile a été demandée à la Zone de police ;

- ✓ Renforcement des patrouilles de police, de la surveillance et de la présence des agents de prévention et de sécurité ;
- ✓ Au niveau des logements sociaux, Comensia s'engage à mettre tout en œuvre pour rendre son domaine plus sûr et, en priorité, sécuriser les accès au toit et faire les réparations nécessaires pour éviter toute intrusion, placer de l'éclairage extérieur et à suivre le dossier des familles en question en prenant les mesures qui s'imposent ; des mesures seront également prises suite aux cambriolages constatés dans les logements ; renforcer la collaboration entre Comensia, l'administration et les services de police est nécessaire ;
- ✓ Les questions relatives à l'éclairage et à la promenade verte seront examinées avec Bruxelles Environnement qui en assure la gestion ;
- ✓ Pour les victimes, le service prévention reste à l'écoute ainsi que le service d'aide aux victimes de la zone de police ; une action immédiate est prévue par rapport à une situation individuelle exposée en réunion ;
- ✓ Face aux constats, il est rappelé la nécessité d'appeler la police (101 – 02/412.12.12) en cas de problème et de déposer une plainte au commissariat. Une copie des plaintes déposées à la police peut être transmise à Comensia via le mail suivant : info@comensia.be . Le citoyen peut faire la demande d'une copie du PVSimplifié au commissariat. Si ce n'est pas un PVS, une copie doit être demandée au Parquet.
- ✓ Il est rappelé l'importance de faire appel au Partenariat Local de Prévention ; le responsable présent se présente ;
- ✓ Si ces mesures ne suffisent pas d'ici quelques mois, d'autres mesures sont à l'étude.

Conclusions :

Les habitants marquent leur accord avec les mesures proposées par la Commune et demandent que l'on procède à une évaluation de la situation d'ici le mois de juillet. Il est donc convenu et de réorganiser une rencontre en juin prochain.